

Près de deux semaines après le meurtre d'une adolescente au cimetière de Sotéga

**Le récit poignant du meurtrier présumé**

AEE  
Libreville/Gabon

**C'EST** à Oyane 3, dans la nuit du jeudi 30 novembre au vendredi 1er décembre dernier, que le Service des affaires criminelles (Sac) de la Police d'investigations judiciaires (Pij) a mis la main sur le meurtrier présumé de Marcia Ruth Essangbela Alila, l'adolescente de 15 ans retrouvée morte dans un caniveau, au cimetière de Sotéga, le lundi 18 novembre 2017. L'individu en question, Guel Junior Issapa, alias "Franck", 20 ans, boy-chasseur, serait le petit ami de la victime. Le jeune homme explique que la fille aurait trouvé la mort à la suite d'une altercation: « Marcia a monté un plan consistant

à demander une rançon de cinq millions de francs à ses parents, en me faisant passer pour un ravisseur ayant enlevé leur fille. Après plusieurs tentatives, le plan n'a pas fonctionné comme on le souhaitait. J'ai donc décidé de stopper cette mise en scène. Mais elle s'est y opposée», raconte Issapa. Il affirme avoir croisé Marcia dans un taxi-bus, le jeudi 14 novembre. Ils se sont ensuite fixé rendez-vous, le samedi 16 novembre, en soirée, à la hauteur de l'échangeur de Nzenzeng-Ayong, pour prendre un verre. « Après que l'alcool lui est certainement monté à la tête, la fille m'a exprimé un grand besoin d'argent, tout en m'expliquant qu'on pouvait gagner gros auprès de ses parents. Il suffisait pour cela que j'exige une rançon de cinq



Guel Junior Issapa dans les locaux de la Pij.

Photo : AEE

millions de francs à ces derniers. Aussi, m'a-t-elle d'abord demandé de téléphoner à sa grand-mère, ensuite à son père et enfin à sa mère. Mais personne ne semblait prendre l'affaire au sérieux. En réponse, Marcia a décidé de ne pas rentrer chez elle et de passer plutôt la nuit chez moi. Histoire de faire

paniquer ses parents», poursuit le jeune homme. Le dimanche 17 novembre, les deux tourtereaux auraient continué leur aventure à la plage du Tropicana, jusqu'à tard dans la soirée, avant de regagner les coins chauds de Sotéga. Guel Junior dit avoir ensuite proposé à l'adolescente d'aller terminer leur balade nocturne au cimetière du quartier, où ils ont eu des rapports sexuels. Une fois leur libido assouvie, la fille serait revenue à la charge avec l'affaire de la rançon. « Elle ne cessait de me dire d'appeler sa mère. J'ai appelé depuis mon téléphone et je leur ai demandé de faire le virement électronique à travers ce numéro. Mais pris de panique, j'ai décidé de tout arrêter à l'instant. Sauf que la fille ne l'a pas entendu de cette

oreille. Elle s'est emparée d'un morceau de bois, à l'aide duquel elle m'a frappé. Noir de colère, je lui ai asséné deux coups de poing au ventre, qui l'ont clouée inerte au sol», souligne-t-il. Et d'enchaîner : « Je l'ai soulevée, pour la placer de dos contre un manguier attendant à un caniveau. Le lendemain vers 10 heures, je suis revenu sur les lieux pour m'imprégner de la situation. Mais il était trop tard, car il y avait déjà du monde au cimetière. J'ai donc appelé sa mère, pour lui indiquer où se trouvait le corps de Marcia.» Après ce forfait, Guel Junior Issapa a pris la poudre d'escampette, pour se réfugier chez sa grand-mère à Oyane 3. C'est là-bas qu'une équipe du Sac l'a neutralisé jeudi, au petit matin.

Agression sexuelle à la Sorbonne

**Le violeur aime les femmes âgées**

COE  
Libreville/Gabon

**M-L.M** s'en souviendra toute sa vie. En effet, cette compatriote d'une soixantaine d'années a été victime d'une agression sexuelle, le 27 novembre dernier, de la part de Jean-Claude Ngadu, un ressortissant congolais (RDC) de 32 ans, domicilié à la Sorbonne, dans le deuxième arrondissement de Libreville. La victime s'en est sortie traumatisée et avec des hématomes, notamment sur les jambes. Selon le service des mœurs et de la protection des mineurs de l'état-

major des polices d'investigations judiciaires (Empij) qui a interpellé, le lendemain de l'agression, le présumé violeur serait le voisin direct de la belle-sœur de M-L M que cette dernière venait de manquer. Il aurait profité de l'occasion où tout le voisinage était absent pour bondir sur la première proie qui se présenterait devant lui. Ce qu'il fit d'ailleurs au moment où l'"étrangère" s'apprêtait à regagner son domicile. Jean-Claude Ngadu bondit sur elle, la maîtrise et l'entraîne de force dans sa chambre à coucher. Une fois à l'intérieur de la maison, il fait subir à sa victime la violence et abuse



Photo : COE

sexuellement à sa guise de celle-ci. Malgré les cris de détresse et la farouche résistance qu'elle a opposé, elle n'a eu personne pour la sortir des griffes de ce prédateur. Il faut avouer que M-L M a joué de malchance. Ce jour-là, les voi-

sins étant tous absents. Ce qui a permis à Jean-Claude Ngadu de prendre son temps pour assouvir ses bas instincts. Humiliée et touchée dans son amour-propre, la sexagénaire porte aussitôt plainte à la PJ qui, sans perdre une minute se lance à la poursuite du présumé violeur. Le lendemain du crime, il est cueilli à son domicile par les policiers. Au poste de police, Jean-Claude Ngadu reconnaît les faits à lui reprochés. Il aurait même affirmé aux agents avoir un penchant pour les femmes âgées. Un fantasme qu'il traînerait depuis de nombreuses années.

Jean Claude Ngadu ne résisterait pas aux femmes âgées.

Lutte anti braconnage à Ndendé et Fougamou

**Cinq trafiquants présumés neutralisés avec 64 kg d'ivoire**

AEE  
Libreville/Gabon

**UNE** opération conjointement menée par les services de la Direction générale de la contre-ingérence et de la sécurité militaire ( DGCISM) de Mouila, communément appelée B2, l'ONG Conservation Justice et la direction provinciale des Eaux et Forêts a abouti, dernièrement, à Ndendé et Fougamou, à l'arrestation d'un groupe de braconniers présumés. Les individus appréhendés ont pour noms Dominique Iwangou, Prince Mouity, Boris Bouassa, Alain Patrick Nguel et Jean Bosco Bous-sengue, tous Gabonais. Pris en flagrant délit de



Le trio interpellé à Ndendé...

Photo : AEE

possession de 64 kilogrammes d'ivoire, ils ont été écroués à la prison centrale du chef-lieu de la province de la Ngounié, le lundi 27 novembre dernier. Selon le rapport d'enquête, les premiers à être neutra-

lisés sont Dominique Iwangou, Prince Mouity et Boris Bouassa, le mercredi 22 novembre, à Ndendé, avec 28 kg d'ivoire. Les deux autres, Alain Patrick Nguel et Jean Bosco Bous-sengue, seront pris, quant à eux, le



... et le duo neutralisé à Fougamou attendent leur jugement à la prison centrale de Mouila.

Photo : D.R

lendemain, à Fougamou, avec 36 kg. Mais les choses n'ont pas été si simples, car les membres de Conservation Justice se sont heurtés, lors de la première intervention, à une résistance farouche du

groupe de braconniers, malgré la présence des forces de défense. « Les trois hommes étaient recherchés depuis plusieurs mois, pour abattage d'éléphants et vente illicite des pointes d'ivoire», indique

une source proche de l'organisation de protection contre la criminalité faunique. Durant l'interrogatoire, ils se sont refusé de révéler la planque des armes utilisées pour abattre les bêtes. Le duo Alain Patrick Nguel et Jean Bosco Bous-sengue, pour sa part, n'a pas voulu donner l'identité du client auprès duquel ils s'apprêtait à écouler les 36 kg de pointe d'ivoire. « Le kilogramme d'ivoire est vendu environ 45 000 francs. Ce commerce est très juteux. C'est dire que les criminels ne sont pas près d'abandonner leurs basses besognes. D'où la nécessité pour les tribunaux de durcir les sanctions», souligne un membre de l'ONG Conservation Justice.